



INONDATION

Submersion rapide ou lente d'une zone à cause d'un phénomène naturel (fortes pluies, fonte des neiges...) ou suite à la rupture d'un ouvrage (digue, barrage...). L'ampleur des crues et de l'inondation peut être influencée par l'activité humaine. En 1992, l'**Ouvèze** et ses affluents ont causé la mort et la disparition de plusieurs dizaines de personnes. Les rivières du Parc sont régulièrement en crues à l'automne.



GLISSEMENT DE TERRAIN

Glissement d'un terrain meuble le long d'une pente. Des glissements de terrain sont visibles sur l'ensemble du Parc. Un glissement est encore en activité entre **Sainte-Colombe** et **Etoile-Saint-Cyrice**. Un ancien glissement est visible à **Buis-les-Baronnies**.



INCENDIE & FEUX DE FORÊT

Feux d'un milieu végétal (forêt, maquis, garrigues ou landes), d'origine naturelle ou humaine. Un grand incendie a parcouru le secteur de **Pierrelongue** en 1982 sur plusieurs centaines d'hectares. Un autre, plus petit, a eu lieu à **Moydans** en 2017.



CHUTE DE BLOCS

Chutes de pierres de tailles diverses. Elles ont régulièrement lieu dans le Parc. En particulier après des pluies et lors de période de dégel.



AVALANCHE

Détachement et glissement soudain de neige ou de pierres le long d'un versant en direction de la vallée.



En savoir plus ?

www.baronnies-provencales.fr
> rubrique «LE PARC EN ACTION»

Parc naturel régional des Baronnies provençales
45, Chemin des Randonneurs - 26510 SAHUNE
☎ 04 75 26 79 05
✉ smbp@baronnies-provencales.fr

Parc naturel régional des Baronnies provençales



Une autre vie s'invente ici

LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES NATURELS

dans le Parc naturel régional des Baronnies provençales



Création : www.pepperstudio.com - Novembre 2017



Les risques naturels...

Un risque naturel, c'est l'addition d'un phénomène naturel d'origine météorologique, climatique ou géologique et d'un ou plusieurs "enjeux" (personnes, bâtis, activités humaines...).

La gestion intégrée des risques naturels (GIRN), c'est quoi ?

Faire une gestion intégrée des risques, c'est :

Privilégier la prévention et la sensibilisation aux risques naturels.

S'affranchir des limites administratives (des communes, des départements).

Accompagner les démarches volontaires.

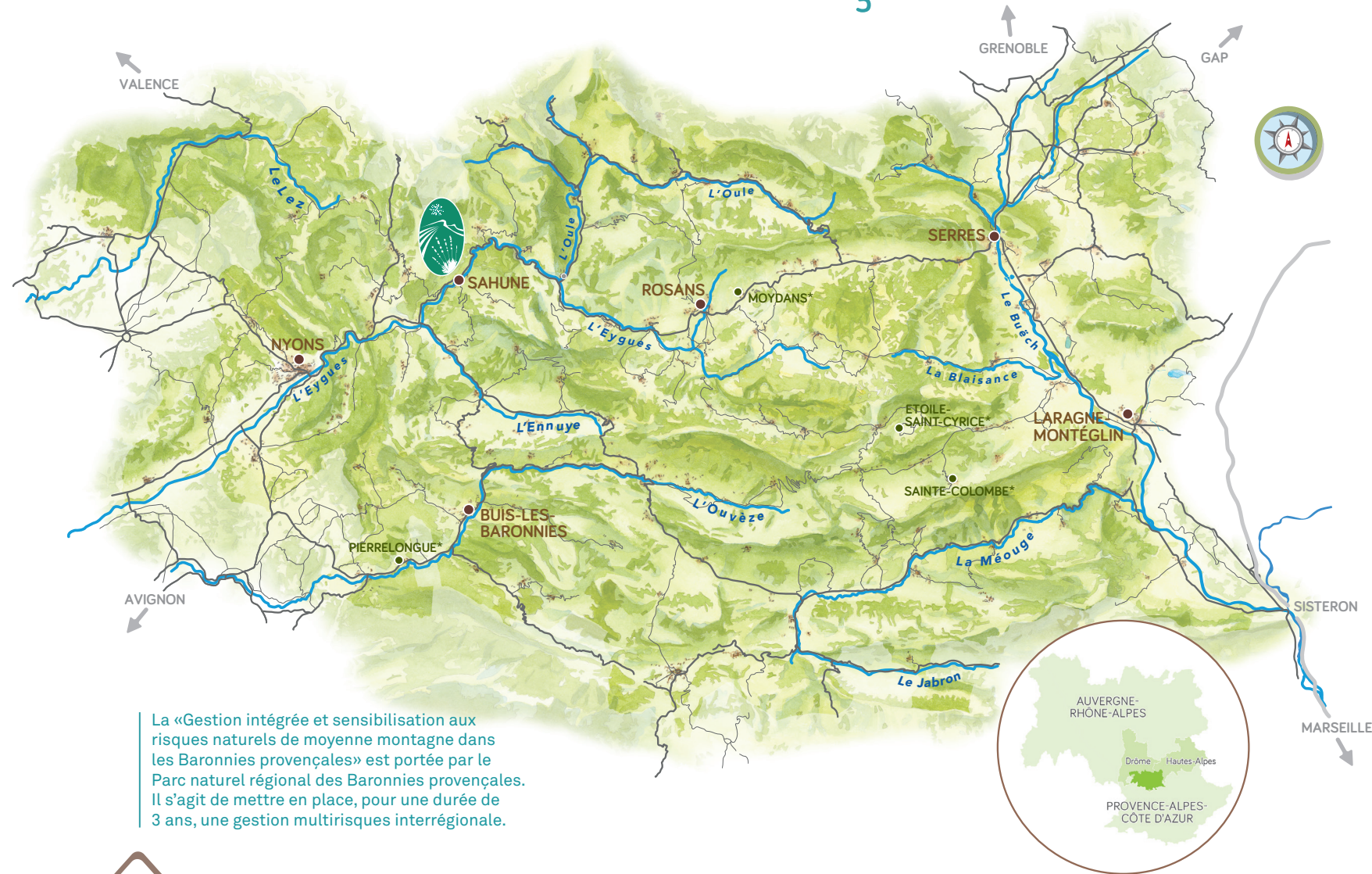
Appliquer la réglementation et la compléter en s'adaptant aux différentes situations.

Se réunir pour penser et construire la gestion à plusieurs (communes, Parc, professionnels, habitants...).

Expérimenter de nouvelles idées.

MÊME UNE BONNE "GIRN" NE PEUT REMPLACER LA LOI !

Et mon Parc dans tout ça ?



Il est conscient de la présence de risques naturels sur son territoire : il a inscrit leur gestion dans sa Charte.

Il réunit et discute avec les communes, les professionnels et les habitants pour mettre en place une gestion adaptée aux différents besoins des Baronnies provençales.

Il veille à informer ses habitants des risques naturels qu'ils peuvent rencontrer (inondation, chute de bloc) ou causer (feux de forêt).

Il travaille avec 2 laboratoires de recherche qui étudient le risque feux de forêt et le risque chute de bloc.

Il collabore avec les services de l'État pour mettre en place une gestion cohérente des risques.

* Communes citées au verso



2 régions :
Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements :
Drôme et Hautes-Alpes

6 Villes-Portes :
Dieulefit, Grignan, Sisteron, Vaison-la-Romaine, Valréas et Veynes